

MAIRIE
DE
SORANS – LES – BREUREY
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 août 2018 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. CHAVY, J. MARCHAL, D. DUBILLARD

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME,

Absente excusée : C. MONNIER

Date de la convocation : 27 juillet 2018

Information d'urbanisme : trois certificats d'urbanisme et deux déclarations préalables déposés, deux permis de construire et deux déclarations préalables accordés.

1. Réfection du clocher de l'église située à They : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle la délibération n°5 du 18 décembre 2017 dans laquelle le conseil municipal a approuvé l'avant-projet sommaire de réfection du clocher de l'église et autorisé le Maire à procéder aux demandes de subventions.

Le Maire présente deux devis des entreprises suivantes aptes à effectuer une réfection complète soit toiture, charpente, maçonnerie et reprise de corniche :

- CHEVIET Benoît à Thienans pour un montant HT de 67 126.00 €,
- Toiture de Franche Comté à Rioz pour un montant HT de 41 713.13 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de retenir le devis de l'entreprise Toiture de Franche Comté à Rioz pour un montant total de 41 713.13 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette opération.

2. Aménagement cinéraire du cimetière : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle le conseil municipal du 18 décembre 2017 au cours duquel il avait été évoqué la création d'un espace cinéraire et présente un devis de l'entreprise HUMBERT à Rioz pour un montant total de 12 680.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis présenté par le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour cette opération.

3. Rapport prix et qualité 2018 (consommation 2017)

a. Rapport sur l'eau 2018

Le Maire présente le rapport sur l'eau 2018 (consommation 2017). 37 590 m³ ont été produits à la station de pompage et 35 644 m³ ont été facturés, soit un rendement de 94.82 % pour 190 abonnés.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport sur l'eau 2018 (consommation 2017).

b. Rapport sur l'assainissement 2018

Le Maire présente le rapport sur l'assainissement 2018 (consommation 2017), fait le point sur les personnes non raccordées à ce jour et rappelle la tarification spécifique (doublement du tarif du m³) qui va être appliquée aux habitations non raccordées (facturée dès cette année).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur l'assainissement 2018 (consommation 2017) et l'application de la tarification spécifique prévue à cet effet.

4. Abribus à Breurey

Le Maire présente la convention proposée par le Conseil Départemental dans le cadre de la mise à disposition d'un abribus à Breurey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de mise à disposition d'un abribus par le Conseil Départemental et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

5. Salle polyvalente : informations

La charpente de la salle des fêtes n'est pas assez solide pour supporter les mises aux normes obligatoires. Un renforcement de l'armature est nécessaire. Une étude supplémentaire d'environ 600 € doit être réalisée pour estimer le montant des travaux.

6. Commission de contrôle des opérations électorales : désignation d'un délégué

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019. Il indique en outre qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscriptions et procèdera aux radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

En cas de recours contentieux des décisions du Maire, une commission de contrôle sera chargée de statuer. Cette commission sera composée :

- Du délégué du Préfet,
- Du délégué du tribunal,
- D'un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau.

Après lecture du tableau du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Monsieur Jacques Chavy, délégué communal au sein de la commission de contrôle des opérations électorales au 1^{er} janvier 2019.

7. Questions diverses

Le chien errant est actuellement recueilli par un habitant de la commune.

L'audit énergétique du bâtiment communal est lancé. Les consultations seront closes le vendredi 24 août 2018.

L'inauguration du monument aux morts est prévu le 11 novembre 2018 à 9h30.

Pour des raisons professionnelles, Giliane Ferrand, première adjointe ne pourra plus exercer les missions qui lui ont été confiées dans de bonnes conditions. Par conséquent, Madame Ferrand adresse sa démission du conseil municipal.

A Sorans-les-Breurey, le 6 août 2018

Le Maire,

R. MUNEROT